

DEC131372DR08

Décision portant nomination de M. Alain DENOIRJEAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS)



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cedex 2

T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité mixte de recherche UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que M. Alain DENOIRJEAN a suivi la formation initiale ACMO organisée par le CNRS Paris en 2009 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Thierry CHARTIER, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Emmanuel VARRIN en date du 04/04/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain DENOIRJEAN, DR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) à compter du 01/01/2013.

M. Alain DENOIRJEAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Alain DENOIRJEAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Limoges*, le *18 avril 2013*

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER

Date et Visa *Le 15/05/2013*
de la Présidente de l'Université de Limoges
Hélène PAULIAT

Date et Visa **31 MAI 2013**
du Délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

La Présidente de l'Université,

Hélène Pauliat
Hélène PAULIAT